

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 566

Artikel: L'organisation militaire des services complémentaires féminins : (suite de la 1re page)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une femme à la tête d'un établissement d'enseignement secondaire, ou chef d'un important service dans un ministère, à moins de droits politiques que le concierge du bâtiment où elle travaille! ou encore une femme médecin, dirigeant un grand hôpital, et par conséquent portant la lourde responsabilité de nombreuses vies humaines, ne peut exercer son droit de vote comme le fait un balayeur de rues, peut-être illettré! Ce sont sur ces arguments-là, et sur beaucoup d'autres du même ordre que s'appuient les femmes yougoslaves dans leur campagne. Inutile de dire ici le plein succès que nous leur souhaitons.

(D'après Jus Suffragii).



DE-CI, DE-LÀ

Succès féminins.

Lors de sa dernière Assemblée générale, l'Eglise évangélique libre de Vevey a renouvelé en partie son Conseil et y a fait entrer deux femmes: Sœur Reine Wagner, diaconesse, et M^{lle} Lucette Bron, institutrice. Une troisième candidate eût certainement été élue, si elle avait maintenu sa candidature.

Il est juste d'ajouter qu'une femme faisait déjà partie de ce Conseil, mais est actuellement en congé en Afrique comme missionnaire. Le Conseil compte en outre 7 membres laïques masculins et 2 pasteurs: la proportion de l'élément féminin, encore faible, est donc en voie d'amélioration.

Nos félicitations, et nos vœux pour que l'Eglise nationale vaudoise, si réticente à admettre les femmes dans ses Conseils, voie par cet exemple combien d'autres Eglises apprécient le concours féminin.

— Nos lectrices seront heureuses d'apprendre que le 3^{me} prix du concours de la Radio pour le chant du soldat a été remporté par une de nos abonnées de Genève, M^{me} Baezner-Vogel, la sœur de notre collaboratrice, M^{me} Debruit, et se joindront à nous pour exprimer toutes nos félicitations à la lauréate.

Docteur en sciences commerciales.

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales de l'Université de Lausanne a décerné pour la première fois à une femme, le 12 février, son diplôme de docteur. Il s'agit de M^{lle} Paula Horwitz, qui a présenté une thèse excellente sur les *fonds d'égalisation des changes et leurs fonctions économiques*. S. F.

Une femme professe à l'Université de Cambridge.

Pour la première fois, une femme enseigne à l'Université de Cambridge. Miss Dorothy Garrod, connue pour ses recherches au Kurdistan, à Gibraltar, à Jérusalem, au Mont-Carmel, est titulaire de la chaire d'archéologie. C'est elle qui découvrit à Gibraltar un crâne considéré comme le spécimen le mieux conservé de la période de Neanderthal. S. F.

clinique pour les petits accidents, un service d'autos fonctionnant nuit et jour pour conduire à l'hôpital les femmes enceintes. On a cousu des vêtements. A la ville voisine un service médical et dentaire a été créé. Et ces efforts que je vois sous mes yeux sont répétés dans chaque coin de notre pays, pour le grand bien physique et moral des petits citadins.

D.: Et quelles sont les autres attributions de ce Service Volontaire féminin?

R.: Le recrutement des aide-infirmières. Il y en a maintenant 100.000 qui pourront décharger 20.000 infirmières de certaines tâches peu difficiles, mais absorbantes et monotones.

Nous avons aussi les volontaires de l'agriculture: 15.000 inscrites; 3.000 sont déjà placées; les autres le seront avec le beau temps.

D.: Et que me direz-vous, Madame, des Associations féminines restées en dehors du Service volontaire féminin.

R.: Que certaines d'entre elles, pour ne pas dire toutes, et à commencer par les Unions Chrétiennes de Jeunes Filles font de véritables miracles. Elles créent des clubs pour les mères, pour les enfants, pour les femmes des services militaires des ambulances. Et je pourrais rester des heures à vous raconter les services rendus par les uns et par les autres. L'Association *Solidarité* par exemple.

D.: C'est une organisation qui comporte deux branches, n'est-ce pas?

R.: Oui, la branche française qui donne l'hospitalité aux soldats britanniques, et la branche anglaise qui s'occupe de vos villages évacués et envoie en France d'énormes colis — je les ai vus

Une nouvelle carrière féminine.

Selon une récente statistique, il y aurait en Suisse 24 femmes professeurs de ski, comprises dans la période d'âge entre 20 et 49 ans. Quelques-unes fonctionnent essentiellement pour les enfants, alors que d'autres sont à même de donner un enseignement approfondi de perfectionnement.

L'on peut bien penser que des réclamations n'ont pas manqué de s'élever contre cet « empiètement féminin d'une carrière masculine! », réclamations auxquelles le président de la Ligue des instructeurs de ski a opposé la calme constatation que les femmes accomplissent en ce domaine un travail qui vaut en tous points celui des hommes.

La science médicale sous le froc.

Vers les X^{me} et XI^{me} siècles les moines étaient souvent médecins et soignaient soit les rois et les seigneurs, soit les pauvres diables. Une femme, doctoresse d'une science consommée, nommée Trotula, écrivait à l'école médicale de Salerne sur son art et c'est à elle que l'on attribue, en matière de chirurgie, l'invention de la suture du périnée. Les moines normands étaient d'excellents hygiénistes, prescrivant, contre toutes les habitudes du temps, l'isolement des malades, la culture physique, les bains fréquents. Saint Anselme exprimait lui-même pour ses patients les gouttes de jus de raisins.

Mais dès le douzième siècle, les succès même des moines médecins, dans leurs courses au dehors, parut peu à peu périlleux pour la régularité de la vie monastique; on craignit aussi que certains abbés ne sacrifiaient trop aisément les obligations religieuses de leurs moines au désir de tirer un profit matériel de leur notoriété médicale et il fut défendu aux religieux par le concile de Latran d'exercer la médecine hors du cloître.

Des moines médecins et de la savante Trotula d'autrefois passons aux missionnaires de notre temps et à leur formation médicale. On organise en divers pays, des études médicales pour les missionnaires catholiques, et même pour les religieuses qui secondent leur travail d'évangélisation. L'exemple donné, à la fin du dix-huitième siècle, par de grands missionnaires protestants qui furent en même temps des médecins — un Carey, un Vanderkanz, un Livingstone — éveilla dans un cœur de femme, au début du vingtième siècle, l'idée d'un organisme laïque qui rendrait aux missions catholiques des services d'ordre médical. Cette femme avait nom Agnès Mac Laren; l'Ecosse l'avait vue naître, la faculté de Montpellier l'avait instruite; les Indes furent le théâtre de son activité hospitalière. Une Tyrolienne, doctoresse en médecine, Miss Anna Dengel, créait à son tour, en 1925, à Washington, une société féminine de secours médicaux aux missions.

Ce que les femmes avaient voulu, les hommes ensuite le voulurent; des universités (entre autres, celle de Fribourg en Suisse) offrirent aux missionnaires l'occasion d'un apprentissage médical, et cette possibilité fut fort bien accueillie.

L'organisation militaire des services complémentaires féminins

(suite de la 1^{re} page)

Quant aux tâches confiées à ces volontaires ainsi soigneusement triées, elles sont d'ordre divers. Les services administratifs et de liaison occuperont bon nombre de ces femmes, les automobilistes et les femmes dans les services motorisés, déjà enrôlées comme on le

— de vêtements chauds, de couvertures, de tricots...

D.: ...qui ont certainement été les bienvenus!

R.: Ce que je voudrais surtout dire, puisque l'occasion m'en est offerte, c'est qu'à côté de toutes les Associations et organisations, il n'est pas une femme qui d'une façon ou d'une autre ne fasse quelque chose. Fidèles de chaque église, membres de chaque cercle, ménagères et mères de famille, qui tricotent, font des bandages, adoptent un soldat, voire même un bateau, ou un groupe d'aviateurs, toutes font quelque chose. Même les enfants essaient de participer à l'effort commun, et les petits garçons, jaloux de leurs sœurs, apprennent à tricoter.

D.: Je vois Madame, que c'est avec raison que l'effort féminin anglais peut être jugé considérable.

R.: D'autant plus que les travaux créés par la guerre ne nous font pas oublier les anciennes tâches; nous avons en Angleterre des petits orphelins espagnols, des réfugiés de tous pays. Nous essayons de n'oublier personne et ce que je peux vous assurer, c'est que les femmes anglaises ne failliront pas à leurs tâches; qu'elles sont de cœur avec vous et resteront à vos côtés avec une volonté aussi ferme que la vôtre pour lutter avec vous pour la défense de la liberté, en égalité et en toute fraternité.

sait, étant mises à part. Les services sanitaires qui occupent aussi tant de femmes constitueront également une catégorie particulière, mais il n'est pas inutile de dire ici qu'il faudrait encore 1800 femmes dans ces services, afin de pouvoir libérer des hommes pour la garde des frontières. Le S. C. F. occupera encore des femmes dans les services militaires de cuisine, dans les ateliers militaires de couture, dans le service dit « intellectuel », lequel comprend notamment les leçons de langues nationales données à la troupe, soit directement, soit par correspondance, ou encore le service de censure, si notre pays entrant en guerre, celui-ci venait à être établi. Les skieuses auront également une tâche très utile, de même que celles qui pourront contribuer à tout le travail de camouflage qui joue un rôle si important dans les guerres contemporaines. Il en est de même des guetteuses et des écouteuses d'avions. Les volontaires de la catégorie B. pourront aussi être utilement employées en cas d'évacuation des populations civiles. Et ainsi de suite. Il paraît certain que des cours d'instruction seront indispensables pour toutes ces tâches, et que les volontaires des catégories A. et B. y seront astreintes. La durée des périodes de service n'a pas encore été fixée, mais il est entendu que toutes les volontaires inscrites sont sous obligation militaire jusqu'à la fin de la mobilisation.

Une question extrêmement importante, qui n'a pas encore été résolue est celle de la situation faite aux femmes exerçant un métier ou une profession, et qui l'abandonneront pour remplir un de ces services complémentaires: retrouveront-elles leur poste au retour d'une période de mobilisation? et quelles garanties auront-elles à ce sujet? Evidemment, l'Etat-Major a surtout songé aux femmes libres de

tout devoir professionnel, et des recommandations instantes ont été faites de ne pas accepter l'engagement de celles dont la tâche contribue à maintenir la vie du pays: maîtresses d'écoles, fonctionnaires d'administrations diverses, employées de bureaux ou d'entreprises nécessaires à notre bon fonctionnement économique, etc. Mais pour certains de ces services complémentaires, l'on réclame des capacités que, seules, peuvent posséder des professionnelles: par exemple, les écouteuses et guetteuses déjà demandées à Berne, doivent être des sténographes de première force; or celles qui remplissent ces conditions sont, on peut le dire, toutes occupées professionnellement, et ne peuvent renoncer momentanément à leur gagne-pain que si elles sont certaines de ne pas le perdre. A-t-on suffisamment tenu compte en haut lieu du grand nombre de femmes actuellement obligées de gagner leur vie? nous recommandons en tout cas cet aspect du problème à l'attention de celles qui vont être appelées à discuter les conditions d'application de l'arrêté fédéral.

Car il est très précieux pour nous, femmes et féministes, de savoir que plusieurs des nôtres, telles M^{me} Wagnière et M^{lle} Nef, ont possibilité de faire entendre leur voix et que, grâce à leur intermédiaire, le contact est établi avec nos organisations féminines. Ce service complémentaire ne pouvait en effet être créé de façon efficace qu'avec notre concours, et nous sommes heureuses que les autorités l'aient compris et se soient tournées vers nous pour demander notre aide: la réponse leur sera faite avec d'autant plus d'élégance. Certes, aucune de nous ne peut oublier quelles circonstances tragiques nous imposent ce service: aussi ne sera-ce pas avec une joie puérile de jouer « à la soldate » qui s'y engageront celles auxquelles



Publications reçues

René BURNAND: *Silence d'une vieille maison*. Librairie Payot, Lausanne, 1 vol. carré 5 fr.

Si le talent m'avait été donné, j'aurais voulu écrire le livre que nous offre aujourd'hui M. René Burnand.

L'œuvre est charmante au sens large du terme parce que les « charmes » y abondent. Ceux du souvenir, ceux de la pensée profonde et d'une imagination toute pénétrée de poésie. A ces attraits il faut encore ajouter l'illustration de choix — signée David Burnand — qui s'unit au texte pour évoquer, au gré des paysages et des visages, la *Vieille maison* où quatre siècles coulèrent leurs jours...

La *Bourcane*, dont Denys Maurianne conte l'histoire dans le journal que lui-même avoue un peu « romancé », est un domaine de famille situé au cœur du Jorat vaudois. Mais les Maurianne sont issus de souche française et l'auteur s'en souvient. « Se rendre à sa maison des champs » est le meilleur plaisir de Denys Maurianne. Dans le silence et la solitude, il visite les chambres où tant de présences ont laissé les signes invisibles de leur passage... La Chambre des anges... le Salon des portraits... la Pharmacie, « petit paradis de sécurité... » Il explore les greniers, ordonne le Passé en rendant à la lumière le contenu des malles et des tiroirs... Ainsi ressuscite la vie familiale d'autrefois avec ses êtres chers, ses habitudes et ses traditions... Seule la Terre n'a pas changé et demeure riche des mêmes récoltes, des mêmes promesses.

M. René Burnand a donné à l'évocation de ses souvenirs une vie sensible et variée qui éloigne toute impression de monotonie. Nous le répétons: *Le Silence d'une vieille maison* est une œuvre charmante, mais c'est aussi un beau livre.

R. G.

Colonel Henry VALLOTTON, ancien président du Conseil National suisse: *Finlande 1940*. 1 vol. illustré de photographies. Payot éditeur, Lausanne. Prix: 3 fr. 75.

Lors de son départ pour la Finlande, en janvier dernier, M. Vallotton s'était fixé la mission de se rendre exactement compte de quoi l'héroïque pays alors en pleine guerre avait le plus grand besoin et en quoi les particuliers pouvaient lui venir en aide. L'arrêt des hostilités et la signature de la

paix ne rendent pas moins nécessaire la réponse à ces deux questions: les derniers messages reçus à ce sujet par la S. D. N. le prouvent de façon effrayante, car tout ou presque tout est à reconstruire, à recréer au milieu des ruines amoncelées sur le territoire martyre de ce vaillant peuple. La publication du livre de M. Vallotton vient donc à son heure.

Ceci d'autant plus que ce petit volume tout frémissant de vie se lit d'un coup avec un intérêt soutenu. Son auteur s'excuse bien ici et là de la hâte qu'il a dû apporter à jeter ses notes sur le papier pour les livrer au plus vite à l'éditeur: nous pensons au contraire que, plus longuement revues et corrigées, elles auraient perdu de leur allant et de leur vivacité. Car M. Vallotton est non seulement un excellent reporter qui sait voir et faire voir, mais aussi un admirateur vibrant du peuple auprès duquel il s'est rendu, et dont il parle avec une émotion qui perce à chaque page. Le chapitre qu'il consacre aux *Lottas* sur leur tour rouge d'observation, et dont les bonnes feuilles ont paru dans le *Journal de Genève*, est un bel hommage rendu à ces vaillantes, et auquel toutes, femmes, nous nous associons de tout cœur.

E. GU.

Renée BRAND: *Niemandsländ*, 1 volume. Verlag Oprecht. Zurich-New-York.

Et voici un roman: « Ce n'est pas encore le temps de guerre; c'est ce qu'on appelait alors la paix ». En peu de mots: des pourchassés et fuyards — Juifs, ou indésirables pour d'autres raisons, sinon de race, en tout cas de politique « réaliste » — arrivent à la tombée de la nuit, en plein hiver, dans un champ gardé par des barbelés. C'est là qu'ils doivent maintenant vivre... ou mourir plutôt. Pas un abri; la neige glacée dans les sillons; comme vêtements, ceux qu'ils portent; en fait de nourriture, le peu que les uns ou les autres ont pu fourrer en hâte dans leurs poches.

Qu'on imagine ce groupe d'hommes, de femmes, d'enfants, sous le ciel de plomb et le gel, sans gîte, sans ressources. Il y a là une femme près d'accoucher; deux autres et l'un des hommes ont perdu la raison. Ce sont l'ingénieur, le peintre, le médecin surtout, et plus tard le pasteur et l'instituteur qui s'instituent les soutiens, la tête, les bras de cette étrange, de cette malheureuse colonie. Tout près, la frontière; des êtres humains, les gardiens, mais la consigne est rigide: on ne passe pas. Plus tard, il donneront des vivres par-dessus la barrière, un peu de bois, un minimum de couvertures, une roulotte qui servira de logis étroit aux malades, mais les réfugiés sont près de vingt. Avec un couteau de poche, avec les ongles, il faut creuser la terre dure des sillons; on établit de la sorte des « lits » pour les enfants; pour le reste, des buissons d'aunes et de saules, aux branches flexibles sont arrangés comme des nids où l'on s'étend trois à trois, serrés, pour maintenir un peu de chaleur...

C'est un livre saisissant que celui de Renée Brand, une suite de fresques sombres où apparaissent des personnages qui révoltent tout haut des visions du passé, visions d'horreur, parfois souvenirs heureux mais que noie toujours à nouveau le cauchemar vécu, alors que le présent n'est qu'une souffrance perpétuelle et sans espoir...

M.-L. P.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Au sujet d'impôts : Une lettre aux membres des Chambres fédérales

Hérisau et Teufen, mars 1940.

Monsieur le Président,
Messieurs les députés,

Les femmes suisses prennent à cœur les difficultés dans lesquelles se trouve notre pays. Elles ont pleine conscience des efforts considérables qui s'imposent pour la défense à l'extérieur, et pour le maintien à l'intérieur des conditions de vie saine et ordonnée. Elles savent que les circonstances actuelles exigent la mise en œuvre de moyens financiers énormes et que pour tenir bon, l'on est obligé de faire appel à des sources de revenus immédiatement effectives.

Les femmes suisses ont permis à l'Etat des économies sensibles par l'aide bénévole qu'elles ont apportée à l'armée et par leur contribution à l'organisation de la population civile. Nous sommes prêtes à participer au lourd sacrifice qui sera demandé à l'ensemble des revenus et de la fortune, quand bien même ceci représente pour nous des restrictions pénibles, et nous aiderons dans la mesure du possible à faire comprendre à la population la nécessité de ce sacrifice, comme celle d'une bonne volonté générale. Toutefois, et vu le sérieux de la situation, il est de notre devoir d'insister sur le fait qu'il serait dangereux de réduire au minimum, par des charges nouvelles, les moyens d'existence des familles des petits salariés, des modestes rentiers et épargnants, avant que n'aient été taxés à plein rendement les produits de nécessité secondaire; nous entendons par là les articles de luxe et les boissons alcooliques.

Vu l'article 7 de l'arrêté fédéral sur la prorogation des mesures extraordinaires en matière

fiscale de décembre 1938 jusqu'au 31 décembre 1941, le Conseil Fédéral a le droit d'élever l'impôt sur la bière de 6 fr. à 15 fr. par hl. En l'élevant à 9 fr. par hl., ce qui représenterait pour les consommateurs un enrichissement de 5 ct. par 3 décal., on obtiendrait, tout en prévoyant un recel de 15 à 20 % sur une consommation annuelle de 2,16 millions d'hl., une plus-value d'environ 15 millions de francs sur le total de cet impôt. L'ensemble des charges qui grèvent jusqu'ici la consommation de la bière pour un montant de 12,27 fr. par hl., impôt et douane compris, est extrêmement modéré en comparaison des charges imposées dans d'autres pays, notamment en Angleterre où elles se sont élevées en moyenne par hl. à 45,25 fr. en 1938 et à 55,70 fr. en 1939.

Il y aurait aussi lieu de percevoir un supplément d'impôt appréciable sur les vins d'importation. Une augmentation du taux douanier de 10 fr. par hl. élèverait de 9 à 9,5 millions de francs les recettes calculées sur la base des 946.000 hl. introduits en 1938.

Enfin, il nous semblerait judicieux de doubler, voire même de tripler, l'impôt frappant les liqueurs de marque, étant donné qu'en Angleterre, pour ne prendre qu'un exemple, cette taxe est 12 fois plus élevée que l'impôt correspondant en Suisse. En doublant celui-ci, on s'assurerait un million de francs de recettes supplémentaires. L'ensemble de ces mesures rapporterait à l'Etat un excédent de 25 millions de francs.

Si, du fait de l'augmentation des prix, la consommation de l'alcool subissait un recel important, il en résulterait un effet heureux pour la communauté dans un autre domaine. En effet, les économies réalisées grâce à cette restriction volontaire deviendraient disponibles pour des achats de première nécessité. L'Assistance publique se trouverait déchargée dans la même mesure de ses obligations de secours. Aujourd'hui plus que jamais, les femmes qui ont une activité sociale peuvent étudier de près les conditions de la misère, et

saisir dans toute son étendue la charge considérable que représente pour l'Etat et la communauté les dépenses pour l'alcool d'une partie disproportionnée des salaires touchés.

Dans d'autres pays, cette question a été réglée par une saine politique financière, en frappant les boissons alcooliques d'impôts beaucoup plus élevés qu'on ne l'a fait en Suisse.

Si les Chambres fédérales se prononçaient en faveur de l'impôt sur le chiffre d'affaires, il serait indiqué de fixer le taux d'impôt sur les boissons alcooliques de manière à atteindre le montant mentionné plus haut.

Quant à l'impôt sur le chiffre d'affaires lui-même, il ne sera supportable que si d'emblée les denrées de première nécessité en sont exemptées. Un enrichissement de ces denrées du fait de nouvelles charges fiscales aurait pour conséquence directe la hausse des salaires. Il serait juste néanmoins d'imposer plus fortement des objets de luxe, tels que les cosmétiques, et des produits qui, compte tenu de l'écart entre leur prix de revient et leur prix de vente, permettraient à leurs fabricants de supporter aisément une charge supplémentaire : nous pensons ici à certains produits pharmaceutiques et chimiques, souvent de provenance étrangère, qui font l'objet d'une consommation universelle.

Nous vous prions donc instamment, Messieurs, d'étudier le problème de l'impôt sur les articles de luxe et les boissons alcooliques, problème impérieux à l'heure présente et de prendre les décisions nécessaires pour le résoudre, en considération de l'article 29 de la Constitution Fédérale qui veut que les denrées de première nécessité soient, dans la mesure du possible, à l'abri de charges fiscales.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'Alliance Nationale de Sociétés Féminines Suisses :

La Présidente : C. NEF.

La Secrétaire : A. RECHTEINER-BRUNNER.

leurs conditions particulières permettront de faire, mais bien avec ce sentiment profond de leur responsabilité qui est la caractéristique essentielle des véritables citoyennes.

E. Gb.

P. S. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro le compte-rendu de la Conférence annuelle des présidentes des Frauenzentralen, tenue à Genève les 6 et 7 avril.

Donneuses de sang

L'appel lancé par la Croix-Rouge suisse pour inviter la population à faire examiner son sang, n'a pas rencontré partout l'accueil qu'il méritait. C'est pourquoi il nous paraît utile de revenir sur cette question et de préciser quelques points qui peuvent être ont été mal compris ou mal interprétés.

La transfusion sanguine est à l'heure actuelle le seul moyen que l'on a de sauver des vies, non seulement dans les cas d'hémorragies graves, mais surtout dans les états de « choc » qui sont si nombreux lors des bombardements. Ces cas peuvent aussi bien se produire parmi la population civile au cours de bombardements aériens, que parmi les militaires sur le front. C'est donc bien de la défense du pays tout entier qu'il s'agit.

Il faut du sang pour opérer ces transfusions d'urgence. On ne peut attendre le moment du danger pour le trouver. Il faut agir à l'avance.

Qui doit donner ce sang ? L'appel nous dit : « Les personnes de 20 à 50 ans non mobilisables ». N'est-ce donc pas à nous femmes surtout à répondre à l'appel ? Ce qu'on nous demande actuellement, c'est simplement de nous prêter à un examen de sang, qui n'est ni dangereux, ni douloureux, répétons-le. On sait qu'il y a 4 groupes sanguins et que seul le sang des « donneurs universels » est injectable dans tous les cas et peut se conserver un certain temps pour être utilisé dans les cas d'urgence. Mais ces « donneurs universels » ne représentent chez nous que le 35 à 40 % de l'ensemble. A Genève par exemple, il faut examiner environ 3000 personnes pour trouver 800 donneurs nécessaires (qui ne sont pas encore trouvés). Est-ce trop demander aux femmes qui brûlent

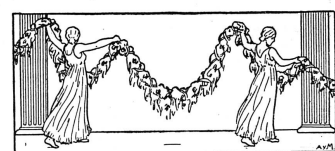
du désir de servir que de se prêter à cet examen de sang ? Depuis le temps que nous chantons : *A toi patrie, Suisse chérie, le sang » et la vie de tes enfants...* ne pouvons-nous pas donner ces quelques gouttes de sang que le pays réclame de nous ? Il ne s'agit maintenant que d'une mesure préventive : la détermination du sang. Quand le danger sera là, il sera trop tard pour y penser et d'autres tâches réclameront les médecins et leurs aides.

Celle qui à la suite de cet examen se trouvera être « donneuse universelle » n'en aura aucun mérite, mais devra considérer ce fait comme un privilège : celui de pouvoir servir. Toute femme qui est en mesure de le faire devrait envisager cette possibilité. D'ailleurs, chacun, chacune a intérêt à connaître le groupe sanguin auquel il appartient. On pourra ainsi rendre service à ses proches, et à soi-même peut-être un jour... qui sait ?

J'ai vu quelques jeunes femmes éprouver une si grande joie en découvrant qu'elles étaient « donneuses de sang » que je souhaite à beaucoup d'autres de partager ce sentiment. Elles auront en tout cas la satisfaction d'avoir répondu à l'appel du pays, et peut-être réaliseront-elles avec une profonde émotion que, grâce à leur simple acceptation, elles se mettent dans la possibilité de sauver un jour, une vie ! Quelle perspective... mais aussi quelle responsabilité pour celles qui par crainte ou par inertie refusent d'être ces donneuses de sang que le pays réclame.

E. T.

N. B. — On peut s'inscrire dans toutes les pharmacies pour cet examen de sang.



A travers les Sociétés

Les Muriers.

La maison d'éducation *Les Muriers*, à Grandson, a tenu son assemblée générale annuelle le 15 mars,

Petit Courrier de nos Lectrices

Grisette à Avette (N° 565). — Ne vous attristez point de mes impressions sur la « Journée des Femmes vaudoises », et surtout ne vous attristez pas pour ses organisatrices ! Je les connais bien, et de longue date, et les sages femmes trop intelligentes pour se troubler de remarques faites en toute amitié et dans le seul but de l'intérêt croissant du rassemblement des femmes vaudoises. Car comme moi, elles désirent que nos journées soient toujours plus utiles, toujours plus vivantes. Et pour vivre, il faut se renouveler...

La civile S. B. aux juristes lecteurs du « Mouvement ». — Dans l'établissement des taxes militaires, la Commission de taxation tient compte, non seulement du revenu et de la fortune du citoyen qui n'est pas astreint au service militaire, mais aussi du revenu et de la fortune de sa femme. Je voudrais bien savoir ce que fera la Commission de taxation chargée d'établir l'impôt militaire d'un civil dont la femme est mobilisée, soit dans un de nos établissements militaires sanitaires, soit dans une colonne de la Croix-Rouge, ou dans le service complémentaire féminin qui se prépare ? Il y a là un aspect nouveau de notre droit fiscal.

sous la présidence de Mme Godefroy de Blonay (Grandson). L'institution a vingt ans bien comptés, puisqu'elle a été ouverte en 1919, grâce aux efforts et au travail de Mme Curchood-Secretan. L'année 1939 a consacré la prospérité de son atelier de tissage. La mobilisation et ses suites a privé l'institution de son jardinier et de plusieurs collaboratrices. L'esprit des jeunes filles recueillies aux Muriers a été bon. La maison a abrité 35 Vaudoises, 3 Bernoises, 5 Neuchâteloises, 2 Argoviennes, 1 Genevoise, 1 Bâloise, 1 St-Galloise, 1 Fribourgeoise. La suppression du Comptoir suisse a eu pour conséquence un trop grand stock de tissages, qui ont été écoulés en partie par une vente au Lycée, de Lausanne ; une importante commande de linges a permis de laisser en activité les métiers. Une vive gratitude est due à Mlle Kern, directrice, et à toutes ses collaboratrices.

Les comptes laissent un boni de Fr. 1312 (ménage, Fr. 25.330 ; traitement, Fr. 10.000, etc.). Le jardin a rapporté Fr. 1412, les tissages, Fr. 1421, les cotisations, Fr. 1950, les dons, Fr. 4352, les pensions, Fr. 33.000. La vente des Muriers est fixée aux 4 et 5 mai prochain.

La séance administrative, a été suivie d'une intéressante causerie de Mlle Marg. Evard (St-Sulpice), sur « Anne-Marie Calame et l'asile des Billoides » fondé en 1814 ; on sait que Mlle Evard a consacré une monographie fort captivante à cette artiste philanthrope (1775-1834).

S. B.

Travail à domicile.

Les « Dentelles de Coppet », fondées il y a une trentaine d'années par Mme Mercier, l'« Entr'aide sociale » de Lausanne, créée il y a environ dix ans, et les « Métiers domestiques du canton de Vaud » dont l'initiative est due à une femme habitant les Plans, ont fondé une Association nouvelle « Le travail à domicile », dont l'Assemblée constitutive a eu lieu il y a quelques semaines à Lausanne devant un nombreux public.

Union des Travailleurs sociaux de Genève.

Qui donnerait lit ou divan à pauvre mère de famille ? S'adresser à Mlle B. Richard, 35, Athénée.

Jeune garçon cherche accordéon. S'adresser à Mlle Richard, 35, Athénée, téléphone 4.85.42.

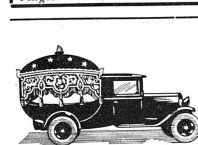
The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde (Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel : 6 sh. 5,40 fr. suisses

2, Plantin House, Wellesley Rd. Ashford (Kent) Angleterre.



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

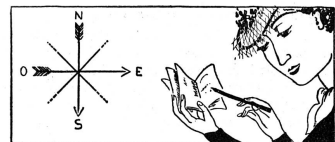
de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES



Garnet de la Quinzaine

Samedi 13 avril :

GENÈVE : Séance du Grand Conseil, Hôtel de Ville, 15 h. : A l'ordre du jour, rapports de majorité et de minorité sur le suffrage féminin.

Id. Id. : Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. 15 : Thé mensuel. — 17 h. : Les femmes finlandaises au service de leur pays, causerie publique et gratuite, par Mme Muller-Polon.

Lundi 15 avril :

BERNE : Union suisse pour le travail à domicile, Schulwart, Helvetiaplatz, 14 h. : Assemblée générale. Partie administrative. — 15 h. : Le travail à domicile en ville et à la campagne, par Mlle A. Graber (en français). — 15 h. 30 : Le travail à domicile et les causes de compensation. 16 h. : L'établissement des prix dans l'industrie du textile, par M. Hiltbold, membre de la Commission fédérale des prix. (N.B. Le public est admis à ces conférences). — A 11 heures, visite du Musée historique.

Mercredi 17 avril :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 : Club de rapprochement.



La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève (côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Ali-Vincent, 10